

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 252

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

OBJET

Numérique : adhésion de principe au syndicat mixte ouvert PACA Très Haut Débit
(SMO PACA THD).

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche
1 22 76**

PRESENTATION

Le Conseil Départemental a aujourd'hui adopté le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique dans sa séance du 25 mars 2016. Par ailleurs, une autorisation de programme de 36 M€ en vue de la réalisation d'un réseau d'initiative publique très haut débit, portant sur les zones blanches du département (nord et Ouest) a été inscrite au budget départemental 2016. La mise en œuvre du projet nécessite aujourd'hui une décision sur sa gouvernance.

Le syndicat mixte ouvert PACA THD (SMO PACA THD) a été mis en place en 2012, suite à la volonté régionale exprimée dans la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique du territoire. Il compte au titre de ses adhérents, la région PACA, et les départements des Alpes-de-Haute-Provence (04) et des Hautes-Alpes (05). Il est dédié à la construction et l'exploitation de réseaux THD et porte à ce titre les projets de réseaux d'initiative publique (RIP) des deux départements précités.

CONTENU DU RAPPORT

Le portage du projet du CD13 par le SMO PACA est la solution la meilleure, pour ce qui concerne la mise en œuvre du projet, au plan technique comme au plan financier. Elle présente les avantages suivants :

- Respect de la préconisation de la Mission très Haut débit qui pilote au plan national la politique numérique de l'Etat, qui ne souhaite pas voir se créer d'autres outils de mise en œuvre opérationnelle.
- Absence de délais liés à la création d'une structure dédiée : le projet du Conseil Départemental bénéficierait d'une grande réactivité avec l'existence d'une équipe rapidement mobilisable et rompue aux procédures de déploiement des réseaux. La mise à disposition de moyens humains et matériels existants permettraient la mise en œuvre rapide du projet.
- Abondement de 15% de la subvention de l'Etat, en s'associant à la délégation de service public de type affermage regroupant déjà le 04 et 05, pour la phase exploitation. La commercialisation des trois RIP au niveau supra-départemental permettrait de réunir les conditions les plus favorables, en termes de positionnement dans la négociation commerciale.
- Prise en charge des risques afférents à la mise en œuvre du projet: préfinancement du projet, lissage financier qui permettrait au Conseil Départemental de ne financer que le coût réel (après subventions et pas de préfinancement de la TVA).
- Possibilité de recevoir des subventions et fonds de concours si la participation des établissements publics de coopération intercommunale concernés par le projet était actée.

L'entrée du Conseil départemental au SMO PACA THD nécessite la révision des statuts du syndicat. Des réunions techniques organisées avec le syndicat ont permis de dessiner les contours des nouveaux statuts dans l'esprit d'une sécurisation des intérêts financiers du Département.

Par ailleurs, l'adhésion au SMO impliquera une participation financière de la collectivité annuelle de 300 000 € en fonctionnement outre la prise en charge en investissement du coût du projet par la collectivité.

Le rapport propose une délibération valant déclaration d'intention, aux fins de finaliser le travail sur les statuts et lancer les tous premiers éléments de mise en œuvre.

Un projet de rapport complémentaire sera proposé à la commission permanente de septembre 2016 portant sur le transfert de la compétence du Conseil Départemental au SMO PACA THD (construction et exploitation des réseaux, article L 1425-1 du CGCT) et l'approbation des nouveaux statuts.

INCIDENCE FINANCIERE

Le rapport n'a pas d'incidence financière.

PROPOSITION

Sur proposition de Madame la Déléguée au numérique et au vu des considérations qui précèdent, je vous propose de prendre la délibération ci-jointe permettant de :

-valider le principe de l'adhésion du Conseil Départemental audit syndicat pour la mise en œuvre du projet de réalisation d'un réseau très haut débit portant sur les zones blanches du département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL